QUESTIONS/REPONSES DES ETUDIANTS CANDIDATS AU DEPART 2020-2021

1 GARANTIES

1.1 Est-ce que nous aurons toujours notre place pour le 2nd semestre ?

Faculté des Langues	Oui
Faculté des Lettres et Civilisations	Oui
Faculté de philosophie	Oui
Faculté de droit	Oui, si la mobilité est envisageable au semestre 2 la place attribuée chez le partenaire dans le cadre de la sélection est conservée.
IUT	Non, tout est annulé, le DUETI étant un diplôme annuel
iaelyon	Oui

1.2 Est-ce que tout le monde pourra partir au 2nd semestre (si la situation s'améliore d'ici là et si la décision est prise au Conseil des Relations internationales de septembre) ?

Faculté des Langues	Oui, sous réserve de la correspondance des calendriers universitaires et des décisions prises par les pays et universités d'accueil
Faculté des Lettres et Civilisations	Oui, sous réserve de la correspondance des calendriers universitaires et des décisions prises par les pays et universités d'accueil
Faculté de philosophie	Oui, sous réserve de la correspondance des calendriers universitaires et des décisions prises par les pays et universités d'accueil
Faculté de droit	Oui si la mobilité est envisageable au semestre 2
IUT	Non, tout est annulé, le DUETI étant un diplôme annuel
iaelyon	Oui

1.3 Est-ce que je peux garder mon affectation de cette année pour 2021-2022 ou est-ce que je devrai repostuler l'année prochaine ?

Faculté des Langues	Oui, place gardée pour 2021-2022 sous réserve d'acceptation par le partenaire et de dépôt de dossier allégé*
Faculté des Lettres et Civilisations	Oui, place gardée pour 2021-2022 sous réserve d'acceptation par le partenaire et de dépôt de dossier allégé*
Faculté de philosophie	Oui, place gardée pour 2021-2022 sous réserve d'acceptation par le partenaire et de dépôt de dossier allégé*
Faculté de droit	Les programmes d'échange en droit sont possibles en M1 uniquement. La mobilité physique vous sera proposée au semestre 2 de l'année 2020-2021. Le projet n'est donc pas remis en cause, il est aménagé dans sa réalisation. Par conséquent il ne sera pas possible de reporter le projet de mobilité initialement prévu en 2020-2021 sur l'année universitaire 2021-2022 car vous intégrerez alors le M2 qui doit se faire en présentiel à Lyon.

IUT	En fonction des places disponibles après candidatures des étudiants de 2021-2022 et de dépôt de dossier allégé*
iaelyon	Non, il faudra repasser les entretiens de mobilité

*** Les démarches seront allégées : les étudiants devront déposer à nouveau un dossier de candidature, afin que le suivi administratif puisse être assuré de manière fluide ; selon les composantes : ils devront repasser un (court) entretien de motivation, lors duquel ils pourront préciser leur sélection l'année précédente ; le jury de sélection prendra en compte cette information et reste souverain quant à la décision finale.**

2 DEPART AU SEMESTRE - FAISABILITE

2.1 J'ai fait une candidature pour un diplôme qui autorise les échanges uniquement pour l'ensemble de l'année universitaire. L'annulation des mobilités pour le S1 annulerait-elle l'intégralité de ma mobilité puisqu'elle ne répond plus aux conditions de départ du diplôme que je souhaite intégrer ?

Faculté des Langues	Oui, départs autorisés pour un seul semestre (semestres pairs) pour 2020-2021 ; cela n'annulera pas l'intégralité de la mobilité.
Faculté des Lettres et Civilisations	Non concernée
Faculté de philosophie	Les diplômes de la faculté de philosophie autorisent exceptionnellement les départs au semestre. Cela n'annulera pas l'intégralité de la mobilité.
Faculté de droit	Le travail pour que cette possibilité soit techniquement ouverte pour l'année 2020-2021 est en cours. Nous souhaitons la modélisation d'un parcours qui permette la validation d'un semestre 1 en présentiel et d'un semestre 2 en échange tout en maintenant l'existant pour ceux qui pourront réaliser une mobilité virtuelle au S1. Cela n'annulera pas l'intégralité de la mobilité.
IUT	Oui, l'intégralité de cette mobilité est annulée
iaelyon	Non, cela n'annulerait pas l'intégralité de la mobilité : les départs au semestre seront exceptionnellement acceptés en Licence et Master

2.2 Puis-je faire mon S1 à Lyon d'abord et ensuite mon échange, sachant que l'inverse était prévu ? (Master Communication Internationale des entreprises - Faculté des Langues - départ possible qu'au semestre 1 du M1)

Faculté des Langues	Oui
Faculté des Lettres et Civilisations	Non-concerné
Faculté de philosophie	Non-concerné
Faculté de droit	Non-concerné
IUT	Non-concerné
iaelyon	Non-concerné

3 CALENDRIER / ABANDON / REPORT DE LA MOBILITE

3.1 Peut-on partir en décalé - sur l'exemple du calendrier universitaire hémisphère sud - fin février 2021 à fin novembre, ce qui implique de valider le diplôme sur 2 années universitaires françaises ?

Faculté des Langues	Non, un tel départ n'est pas compatible avec le calendrier universitaire français
Faculté des Lettres et Civilisations	Non, un tel départ n'est pas compatible avec le calendrier universitaire français
Faculté de philosophie	Non, un tel départ n'est pas compatible avec le calendrier universitaire français
Faculté de droit	Non
IUT	Non
iaelyon	Non, un tel départ n'est pas compatible avec le calendrier universitaire français

3.2 Je devais partir uniquement sur le premier semestre : puis-je décaler mon départ au second semestre ?

Faculté des Langues	Non concerné
Faculté des Lettres et Civilisations	Non concerné
Faculté de philosophie	Oui, si l'université partenaire le permet
Faculté de droit	Non-concerné
IUT	Non-concerné
iaelyon	Oui

3.3 Je devais partir et faire un semestre d'études d'abord et ensuite un semestre de stage : puis-je inverser et faire mon stage d'abord et ma mobilité d'études ensuite ?

Faculté des Langues	Non concerné (les stages ont systématiquement lieu au second semestre)
Faculté des Lettres et Civilisations	Non concerné (les stages ont systématiquement lieu au second semestre)
Faculté de philosophie	Non, car le semestre d'étude du premier semestre ne pourra être rattrapé sur le second semestre, lequel est normalement consacré aux stages dans les parcours concernés
Faculté de droit	Non-concerné
IUT	Non-concerné
iaelyon	Non, car le semestre d'étude du premier semestre ne pourra être rattrapé sur le second semestre, lequel est normalement consacré aux stages dans les parcours concernés

3.4 Je devais partir et faire un semestre d'études d'abord et ensuite un semestre de stage : serait-il possible de faire 2 semestres d'études : 1er semestre à Lyon et 2ème - à l'étranger, en février 2021 ?

Faculté des Langues	Non
Faculté des Lettres et Civilisations	Non
Faculté de philosophie	Oui si l'université d'accueil le permet
Faculté de droit	Non-concerné

IUT	Non-concerné
iaelyon	Oui si l'université d'accueil le permet

3.5 Est-ce que je peux faire une année de césure avec l'université Lyon 3 l'an prochain et reporter ma mobilité pour 2021-2022 ?

Faculté des Langues	Oui si la césure est déposée dans les temps et acceptée
Faculté des Lettres et Civilisations	Oui si la césure est déposée dans les temps et acceptée
Faculté de philosophie	Oui si la césure est déposée dans les temps et acceptée
Faculté de droit	Non
IUT	Non-concerné
iaelyon	Non

3.6 Peut-on abandonner la mobilité cette année et suivre le diplôme à Lyon et à la place partir en Septembre 2021 pour suivre à l'étranger le diplôme de l'année supérieure ? (idem question 1.3)

Faculté des Langues	Oui, seulement si cela est possible (par exemple, impossible de suivre une année de M2 au Royaume-Uni), voir réponse 1.3
Faculté des Lettres et Civilisations	Oui, voir réponse en 1.3
Faculté de philosophie	Oui, voir réponse en 1.3
Faculté de droit	Non ce n'est pas possible pour le droit car la mobilité n'est pas possible en M2
IUT	Non-concerné
iaelyon	Oui mais il faudra repasser un entretien pour une mobilité

3.7 Je devais partir en Certif pro Etudes (iae) - puis-je le transformer en Certif Pro stage ?

Faculté des Langues	Non-concerné
Faculté des Lettres et Civilisations	Non-concerné
Faculté de philosophie	Non-concerné
Faculté de droit	Non-concerné
IUT	Non-concerné
iaelyon	Le Régime d'examen prévu pour le CPEI indique que si impossibilité de cours, le semestre d'étude peut être remplacé par un semestre de stage

3.8 Je suis en Certif Pro (CPEI), je devais partir en M2 en 2020-2021 : Est-il possible de décaler mon Master 2 pour l'année 2021/2022 et de refaire un Certif Pro en 2020-2021 ?

Faculté des Langues	Non-concerné
Faculté des Lettres et Civilisations	Non-concerné
Faculté de philosophie	Non-concerné
Faculté de droit	Non-concerné
IUT	Non-concerné
iaelyon	Oui

3.9 Peut-on annuler sa demande pour cette année, intégrer le Master 2 (iae) à Lyon 3, et faire un nouveau dossier pour partir l'année suivante (septembre 2021) en Certif Pro ?

Faculté des Langues	Non-concerné
Faculté des Lettres et Civilisations	Non-concerné
Faculté de philosophie	Non-concerné
Faculté de droit	Non-concerné
IUT	Non-concerné
iaelyon	Oui

3.10 Je devais partir en M2 (iae) : puis-je faire un Certif Pro stage cette année, et faire mon M2 à l'étranger l'année 2021-2022 ?

Faculté des Langues	Non-concerné
Faculté des Lettres et Civilisations	Non-concerné
Faculté de philosophie	Non-concerné
Faculté de droit	Non-concerné
IUT	Non-concerné
iaelyon	Oui, mais il faudra postuler à nouveau pour un départ à l'international

4 MOBILITE VIRTUELLE

Si la mobilité virtuelle est proposée par l'université d'accueil – je suis intéressé(e)– est-ce faisable ?

Faculté des Langues	Non
Faculté des Lettres et Civilisations	Non
Faculté de philosophie	Non
Faculté de droit	Oui, sous réserve de la pertinence des cours proposés et de leur adéquation à la spécialité du Master dans lequel l'étudiant est inscrit. Plus de détails vous seront communiqués par la Faculté de droit au plus vite.
IUT	Non, le diplôme à vocation à se réaliser en présentiel
iaelyon	Non

5 DOUBLE DIPLOME

J'ai été sélectionné(e) pour partir en Double diplôme, quelle est la procédure ?
Veuillez contacter votre composante et mettez en copie votre Coordinateur/Coordinatrice au Service général des relations internationales.

6 DOUBLE LICENCE (LEA-MSH/TQM)

Je suis en Double Licence LEA/MSH ou LEA/TQM, quelle est la procédure ?
Veuillez contacter votre composante et mettez en copie votre Coordinateur/Coordinatrice au Service général des relations internationales.

Question Relations internationales

7 DEMARCHES ENTAMEES / EFFECTUEES

7.1 Est-ce-que vous allez continuer les nominations malgré l'annulation des mobilités pour le semestre 1 ?

Les Coordinateurs/Coordinatrices du Service des Relations internationales poursuivront le processus de nomination en cours jusqu'à octobre, afin de vous assurer une place au 2nd semestre (si la mobilité au S2 est confirmée).

7.2 Doit-on continuer à remplir l'Application form sur le site de l'université d'accueil en vue d'un potentiel deuxième semestre ou alors devons-nous attendre et ne rien faire en vue d'une décision avec les universités d'accueil ?

Il faut se conformer à la deadline de l'université d'accueil : renseignez-vous auprès de votre Coordinateur/Coordinatrice au Service général des relations internationales.

7.3 Mon université d'affectation n'a qu'une seule deadline pour l'année ou au semestre, doit-on continuer les démarches ?

Renseignez-vous auprès de votre Coordinateur/Coordinatrice au Service des relations internationales

7.4 J'ai déjà effectué toutes les démarches - que faire ? Doit-on refaire tout pour un éventuel départ en janvier 2021 ?

Renseignez-vous auprès de votre Coordinateur/Coordinatrice au Service des relations internationales

8 BOURSES

- Bourse sur critères sociaux

Que faire pour les étudiants qui ont déjà réalisé leurs demandes en indiquant « départ à l'étranger » ?
Vous envoyez dès maintenant un message au Crous pour indiquer le changement de situation pour le S1 en utilisant le formulaire sur le site dédié https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new

- Autres bourses (bourses de mobilité)

Si possibilité de partir au semestre 2 - les délais pour faire les demandes seront-ils dépassés ?
Les dossiers de demande de bourse de mobilité pour un départ au 2nd semestre uniquement seront à constituer pour une second date butoir à la rentrée de septembre